

Cellules souches : Trois questions

Jan Christilaw, MD, FRCSC, Warren Bourgeois, PhD

Vancouver (C.-B.)

« Simone, es-tu sûre? »

Simone, collègue de confiance et amie de longue date, vient tout juste de fêter son 42^e anniversaire. Il y a quatre mois, à la suite de la réussite de la fécondation *in vitro* après des années d'essai, elle s'est soumise à la réimplantation de deux embryons. Elle dispose de cinq autres embryons qui sont maintenant congelés. Il y a deux semaines, après environ 11 semaines de gestation, Simone a connu une effroyable fausse couche. Elle vient tout juste de nous confier qu'elle souhaite faire don de ses cinq embryons congelés aux fins de la recherche sur les cellules souches. « Je ne peux tout simplement pas revivre cette expérience », affirme-t-elle. « Je ressens plus le besoin de voir cette expérience aboutir à des résultats positifs, que de tenter le coup à nouveau. »

Il s'agit d'une amie, et non d'une patiente. C'est une énorme décision à prendre, soulevant bon nombre de questions affectives et éthiques, qui pourrait mener à une vie marquée de regrets.

Les cellules souches ont ce je ne sais quoi qui titille notre imaginaire culturel et social collectif comme bien peu d'autres sujets le peuvent dans le domaine de la médecine moderne. Peut-être est-ce en raison de la perpétuelle fascination qu'exerce sur nous l'idée de l'immortalité, tel qu'en traitent nos légendes et nos contes : la fontaine de jouvence, le Saint-Graal. Et si, avec l'âge, nous pouvions tout simplement nous régénérer au moyen de cellules souches et obtenir ainsi accès à la vie éternelle? Cette extravagante hypothèse tacite pourrait être l'une des raisons pour lesquelles la recherche sur les cellules souches semble prendre une dimension quasi mystique, et pour lesquelles tant de gens la perçoivent comme présentant des problèmes éthiques considérables. La question des cellules souches est, de par sa nature même (comme le constate maintenant Simone), liée à l'infertilité, à la procréation assistée et à toutes les considérations alambiquées qui sont propres aux projets trop humains cherchant à surmonter les obstacles

que nous impose la nature. En raison de la complexité de ces questions, bon nombre de cliniciens évitent même de songer à la recherche sur les cellules souches embryonnaires humaines (CSEH). Cependant, le débat autour des CSEH compte tout de même certaines caractéristiques sans nuance sur lesquelles nous pouvons nous pencher sans difficulté.

Les considérations éthiques entourant la question des cellules souches ont fait l'objet de bien des écrits et ont été soumises à bon nombre de catégorisations différentes. Pour simplifier le tout, envisageons la question de cette façon : les considérations en question peuvent être réparties en trois groupes, soit celles qui sont liées à la source de ces cellules (leur origine), celles qui sont liées à leur utilisation (leur destination) et celles qui sont liées aux procédés utilisés pour se les procurer et les utiliser (la façon dont elles s'y rendent).

Leur origine

La plupart des cellules souches utilisées aux fins de la recherche proviennent du bouton embryonnaire du blastocyste d'embryons qui, comme ceux de Simone, ont été créés à des fins génésiques. Les tissus gonadiques de fœtus avortés en constituent l'autre source potentielle. Peu importe leur origine, l'utilisation de ces tissus prête à controverse.¹ Dans le cas des cellules issues du blastocyste, les questions tournent souvent autour du statut du préembryon. D'un côté, certains estiment que le préembryon constitue une personne jouissant de tous les droits propres à un tel statut, tandis que de l'autre, certains estiment qu'il ne s'agit que d'un amas de cellules sans aucun statut moral.² Entre ces deux extrêmes, on trouve l'opinion courante selon laquelle le préembryon mérite un certain degré de respect, mais non pas le même que l'on accorderait à une personne. Même ceux qui sont convaincus que le préembryon ne constitue pas une personne jouissant de droits peuvent entretenir des préoccupations sérieuses en ce qui concerne son utilisation. L'utilisation de ce type de tissus dégradera-t-elle, d'une façon ou d'une autre, la façon dont nous percevons les tissus humains en général? Existence-ils des chemins qu'il vaudrait mieux ne pas emprunter? D'importants changements sociaux quant aux attitudes envers les êtres et les tissus humains s'avèrent également

J Obstet Gynaecol Can, vol. 29, n° 10, 2007, p. 783-785

possibles, en raison de la valeur symbolique du préembryon.

En partie à cause de cette valeur symbolique, les inquiétudes quant à la nature des conséquences sociales de la recherche sur les CSEH peuvent être associées aux opinions éthiques quant au potentiel du préembryon. Ce dernier présente en effet le potentiel de devenir un être humain vivant. Nous devons détruire le blastocyste afin de l'utiliser. Détruisons-nous ainsi une personne potentielle? Cela est-il aussi répréhensible que la destruction d'une personne? Une graine n'est pas un arbre et il serait étrange de lui accorder la même valeur que ce dernier : le potentiel ne dispose pas de la même valeur que le réel. Qui plus est, le potentiel du préembryon s'avère grandement limité. La probabilité que des embryons gelés n'étant plus voulus soient adoptés et finalement implantés est infime. Les préembryons utilisés aux fins de la recherche ne sont pas ainsi privés d'une vie assurée en tant que personne. Ils sont utilisés de façon bénéfique plutôt que d'être simplement détruits.

Certains ne sont pas convaincus de la légitimité morale de l'utilisation de préembryons aux fins de la recherche sur les CSEH. La problématique, selon ces personnes, tourne autour de l'utilisation de cellules obtenues par des moyens qu'ils considèrent moralement répréhensibles. Le fait de tirer avantage de la recherche sur les CSEH pourrait être perçu comme de la complicité à leurs yeux.¹ Il ne faut toutefois pas perdre de vue que nous tirons tous avantage d'innombrables actes illicites commis dans le passé (nos terres, par exemple, pourraient avoir été injustement soutirées aux Autochtones). Le cas de la recherche sur les cellules souches ne s'avère donc pas unique à cet égard et nous devrions faire preuve d'uniformité dans l'application de nos principes. Quoi qu'il en soit, nous estimons que ce type d'opposition à la recherche sur les CSEH ne constitue qu'une opinion minoritaire.

Idéalement, nous pourrions contourner ces questions en faisant appel à des cellules souches issues d'autres sources. Peut-être qu'un jour nous serons en mesure d'obtenir toutes les cellules souches dont nous avons besoin à partir de sang ombilical ou de tissus somatiques, mais nous n'en sommes pas encore rendu là. Aucun autre tissu que le tissu embryonnaire peu évolué ne présente le même caractère pluripotentiel. Puisque les cellules souches embryonnaires humaines sont capables de se transformer en n'importe quel tissu humain, elles pourraient jouer un rôle dans la réparation du cœur, du cerveau ou de la moelle épinière.

Leur destination

Lorsque de nombreux et importants avantages sont à la portée d'un grand nombre de personnes, la fin en justifie-t-elle les moyens? Qui tire réellement avantage de la

recherche? Ces avantages seront-ils à la portée du public en général ou seront-ils réservés à quelques privilégiés? Qu'est-ce qui limite la recherche sur les cellules souches à la seule thérapeutique? Les fruits de cette recherche ne pourraient-ils pas être utilisés pour prolonger la vie au-delà de la longévité naturelle? Quelles seraient les conséquences possibles d'une telle utilisation? Ces questions sur l'utilisation des CSEH sont axées sur une division éthique entre, d'une part, les arguments conséquentialistes et, d'autre part, les arguments non conséquentialistes. Les tenants du conséquentialisme ne prennent en considération que les issues pour trancher la question de la légitimité de la recherche sur les CSEH. Les tenants du non-conséquentialisme, quant à eux, prennent également d'autres aspects en considération, tel que le type d'intervention mené. Si, par exemple, l'utilisation d'un blastocyste était considérée comme le meurtre d'un innocent, la recherche sur les CSEH ne pourrait donc pas s'avérer justifiable dans le cadre d'une interprétation extrémiste du non-conséquentialisme, et ce, peu importe la valeur des issues possibles.

La façon dont elles s'y rendent

Bon nombre de questions éthiques entourent la recherche en tant que telle, le tout débutant avant même la formation de l'embryon et englobant les sujets complexes du consentement éclairé et de l'autonomie. Ces questions sont au centre des lignes directrices présentées dans l'article de Caulfield et coll. qui apparaît dans le présent numéro du JOGC.³

Comme dans le cas de Simone, les scénarios donnant lieu à ces questions mettent souvent en jeu des milieux pleins d'émotion, ce qui complique la définition du fardeau. Quels principes devraient régir le consentement et le retrait du consentement? Caulfield et coll. font valoir que ces principes devraient être les mêmes que pour tout autre type de recherche.⁴ Les tenants du conséquentialisme pourraient rétorquer que cela pourrait condamner la recherche sur les CSEH à l'échec, puisqu'un donneur de gamètes pourrait retirer son consentement quant à leur utilisation à la suite de la mise en culture d'une lignée cellulaire, ce qui nuirait grandement aux chercheurs, aux bailleurs de fonds, aux médecins mettant les résultats de la recherche en application et aux patients dont le bien-être dépendrait de l'utilisation de la lignée cellulaire en question.

Dans le cadre de cet exercice de réflexion, il est également important de ne pas perdre de vue que tout ce travail n'en est encore qu'à ses débuts. Des milliers et des milliers d'embryons s'avéreront nécessaires pour que nous puissions acquérir les connaissances requises pour assurer l'évolution de la recherche. Les embryons de Simone ne seront pas utilisés pour guérir la maladie de Parkinson ou

réparer une moelle épinière sectionnée. Cependant, ils pourraient nous permettre de franchir une petite étape dans l'atteinte de ces buts. De plus, puisque les préembryons ne sont pas considérés comme des personnes, Simone dispose du droit à l'autonomie et peut donc décider de faire en sorte que ses souffrances n'aient pas été en vain. Même ceux qui considèrent les préembryons comme des personnes pourraient reconnaître que Simone prend, à titre de fondée de pouvoir, une bonne décision en permettant à ses préembryons de jouer un rôle bénéfique, plutôt que de simplement les détruire.

Les donateurs, les chercheurs, les organismes de financement, les médecins mettant les résultats de la recherche en application et les patients se doivent de se pencher sérieusement sur la question de la recherche sur les CSEH. Que peuvent justifier les conséquences positives de la

recherche sur les CSEH? Comment devrions-nous, en tant que cliniciens et membres de la société, traiter des enjeux soulevés par ces trois questions simples : Quelle est l'origine de ces cellules? À quels buts destinons-nous ces cellules? De quelle façon comptons-nous y parvenir?

REFERENCES

1. Robertson, J A. « Ethics and policy in embryonic stem cell research », *Kennedy Institute of Ethics Journal*, vol. 9, n° 2, 1999, p. 109–36. Réimprimé dans Eike-Henner Kluge. *Readings in Biomedical Ethics: A Canadian Focus*, 3e éd., Toronto : Prentice Hall, 2005, p. 501–2.
2. Tong, R. *New perspectives in health care ethics: an interdisciplinary and crosscultural approach*, New Jersey : Pearson Prentice Hall, 2007.
3. Caulfield T, Ogbogu U, Nelson E, Einsiedel E, Knoppers B, McDonald M et coll, « Stem cell research ethics: consensus statement on emerging issues », *J Obstet Gynaecol Can*, vol. 29, n° 10, 2007, p. 843-8.
4. Caulfield T, Ogbogu U, Isasi RM. « Informed consent in embryonic stem cell research: are we following basic principles? », *CMAJ*, vol. 176, n° 12, 2007, p. 1722–5.